

Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité

Acteur des marchés financiers : PALATINE ASSET MANAGEMENT, 9695000QMU1H848E3Q66

Résumé

Palatine Asset Management (9695000QMU1H848E3Q66) prend en considération les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Le présent document est la déclaration consolidée relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité de Palatine Asset Management. La présente déclaration relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité couvre une période de référence allant du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Palatine Asset Management (9695000QMU1H848E3Q66) considers principal adverse impacts of its investment decisions on sustainability factors. The present statement is the consolidated statement on principal adverse impacts on sustainability factors of Palatine Asset Management.

This statement on principal adverse impacts on sustainability factors covers the reference period from 1st January to 31st December 2023.

Palatine Asset Management (9695000QMU1H848E3Q66) considera las principales incidencias adversas de sus decisiones de inversión sobre los factores de sostenibilidad. La presente declaración es la declaración consolidada sobre las principales incidencias adversas en los factores de sostenibilidad de Palatine Asset Management.

La presente declaración relativa a las principales incidencias adversas sobre los factores de sostenibilidad abarca el período de referencia del 1 de enero al 31 de diciembre 2023.

Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions
d'investissement sur les facteurs de durabilité

Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences 2023	Incidences 2022	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT					
1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	400 321	578 888	Ce calcul est réalisé conformément à la formule définie par le règlement UE 2022/1288. Il s'appuie sur les données les plus récentes reportées par les émetteurs ou fournies par S&P (trucost).	Cet indicateur nous permet une meilleure compréhension des postes d'émission et biais embarqués dans nos allocations. Nous continuerons de privilégier dans les processus d'investissement les considérations relatives au climat et d'accroître nos engagements sur ces sujets les plus urgents et importants. Conscients que les questions autour du changement climatique auront des incidences significatives sur les rendements de nos investissements, notre but est à travers nos engagements d'encourager les entreprises à modifier leur comportement pour réduire ou atténuer les incidences de leurs émissions de GES.
	Émissions de GES de niveau 2	77 093	79 078		
	Émissions de GES de niveau 3	7 084 594	4 848 794		
	Émissions totales de GES	7 562 008	5 506 760		
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone	2 560	1 832	Ce calcul est réalisé conformément à la formule définie par le règlement UE 2022/1288. Il s'appuie sur les données les plus récentes reportées par les émetteurs ou fournies par S&P (trucost).	L'objectif est de tendre vers une amélioration de l'empreinte carbone de nos investissements, à travers notre politique d'engagement.

Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions
d'investissement sur les facteurs de durabilité

Émissions de gaz à effet de serre	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	1 882	1 585	Ce calcul est réalisé conformément à la formule définie par le règlement UE 2022/1288. Il s'appuie sur les données les plus récentes reportées par les émetteurs ou fournies par S&P (trucost).	L'objectif est de tendre vers une amélioration de l'intensité carbone de nos investissements, mais Palatine AM ne définit pas de cible consolidée sur cet indicateur, car il dépend fortement des secteurs investis (industrie, service, ...) et de l'évolution des prix et du chiffre d'affaires des sociétés investies.
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	5,21%	7,43%	Ce calcul est réalisé conformément à la définition du règlement UE 2022/1288. Il s'appuie sur les données les plus récentes reportées par les émetteurs ou fournies par S&P (trucost).	La réduction de ce chiffre entre 2022 et 2023 s'explique par l'adoption d'une politique d'exclusion pétrole et gaz en avril 2023 et le durcissement de notre politique charbon.
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelable, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelable, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie.	consommation d'énergie non renouvelable 59,13% production d'énergie non renouvelable 1,70%	consommation d'énergie non renouvelable 54,32% production d'énergie non renouvelable 2,56%	Le calcul de ces incidences a été découpé en 2 indicateurs, la part d'énergie non renouvelable consommée, et la part d'énergie non renouvelable produite. Il s'appuie sur les données les plus récentes reportées par les émetteurs ou fournies par S&P (trucost).	Les entreprises qui ont des parts très élevées font et continueront de faire l'objet d'actions d'engagement régulières.

Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions
d'investissement sur les facteurs de durabilité

	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	Nace A = 0,32 Nace B = 4,26 Nace C = 0,28 Nace D = 1,45 Nace E = 2,03 Nace F = 2 428 Nace G = 0,05 Nace H = 0,23 Nace L = 0,16	Nace A = 0,04 Nace B = 0,36 Nace C = 0,29 Nace D = 75,63 Nace E = 0,95 Nace F = 1,21 Nace G = 0,07 Nace H = 0,63 Nace L = 0,04	Le calcul de ces incidences a été découpé par secteurs NACE et est présenté uniquement pour les NACE à fort impact climatique. Il s'appuie sur les données les plus récentes reportées par les émetteurs ou fournies par S&P (trucost).	Palatine AM n'a pas d'objectif chiffré d'amélioration de ces indicateurs. La majorité des investissements de Palatine AM est effectuée hors de ces secteurs.
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	4,76%		Pourcentage des sites des entreprises investies dans des zones de biodiversité sensibles. Cet indicateur se fonde sur les données estimées par Iceberg Data Lab.	L'année 2023 a été la première année de mesure de cet indicateur. Elle reflète notre ambition de prendre en compte désormais dans nos stratégies d'investissement les questions de biodiversité, tout en étant conscients des insuffisances de couverture, de données et de méthodologies.
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejet dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investis, en moyenne pondérée	0,03	0,01	La formule appliquée reproduit la même logique que celle définie par le règlement UE 2022/1288 pour la mesure de l'empreinte carbone. Elle utilise les données fournies par Trucost et est exprimée en T/Meur investis.	Palatine AM apporte une attention particulière aux politiques de gestion de l'eau des sociétés dans lesquelles elle investit. Le ratio actuel est dû principalement à l'impact des activités des sociétés spécialisées dans le traitement des eaux usées. Notre ambition est d'accroître nos actions d'engagement dans ce domaine.

Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions
d'investissement sur les facteurs de durabilité

Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investis, en moyenne pondérée	6,66	1,12	La formule appliquée reproduit la même logique que celle définie par le règlement UE 2022/1288 pour la mesure de l'empreinte carbone. Elle utilise les données fournies par Trucost et est exprimée en T/Meur investis.	Ce ratio est principalement issu de sociétés spécialisées dans la gestion des déchets et d'une société minière dont l'activité est indispensable à la transition énergétique. Un dialogue ciblé auprès de ces sociétés continuera d'être mené pour les pousser vers de meilleures pratiques.
INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION						
	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0,00%	0,29%	La société de gestion s'est appuyée sur une liste de valeurs ayant connu des controverses répétées et de niveau critique. La liste a été établie à partir des données de Moody's et complétée par une veille interne.	Cet indicateur fait partie de notre cadre commun d'exclusion.

Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions
d'investissement sur les facteurs de durabilité

Les questions sociales et de personnel	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanisme de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations.	0,00%	0,00%	Pourcentage de sociétés n'ayant pas mis en place des politiques de contrôle minimum de leurs processus pour s'assurer de leur conformité avec les normes internationales, pondéré par leur poids dans les AUM totaux de Palatine AM.	Palatine AM accorde une importance particulière au respect des droits humains. Son processus d'investissement intègre cette notion
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements.	13	13,5	Ce chiffre correspond à l'écart moyen de salaire entre les hommes et les femmes exprimé en pourcentage non ajusté en fonction de facteurs tel que le niveau de diplôme ou le type de poste.	Palatine AM continuera d'encourager la diversité et l'inclusion au sein des entreprises afin d'aller encore plus loin et d'insuffler le changement.
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	38,97	38,82	Ce ratio présente la part de femmes dans les organes de gouvernance par rapport au nombre total de membres.	Palatine AM ambitionne d'atteindre un ratio situé entre 40 et 60. La réglementation européenne sur la diversité des organes de gouvernance devrait contribuer à atteindre cet objectif.
	14. Exposition à des armes controversées	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées.	0%	0%	Pourcentage de sociétés productrices d'armes controversées.	Cet indicateur fait partie de notre cadre commun d'exclusion.

Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions
d'investissement sur les facteurs de durabilité

Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences 2023	Incidences 2022	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement	344,27	305,90	Ce calcul est réalisé conformément à la formule définie par le règlement UE 2022/1288. Il s'appuie sur les données les plus récentes reportées par les émetteurs ou fournies par S&P (trucost).	Palatine AM n'a pas d'objectif chiffré d'amélioration de cet indicateur. Les investissements dans cette classe d'actifs sont limités et déjà concentrés sur les émetteurs ayant les intensités les plus faibles.
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national.	0	0	Nombre de pays absolu ayant connu des violations des normes sociales.	Palatine AM investit uniquement dans les pays de l'OCDE ayant les meilleures pratiques en matière d'ESG. Aucun investissement dans des pays ayant violé les normes sociales internationales n'a été effectué en 2023. Il devrait en être de même dans les années à venir.

Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions
d'investissement sur les facteurs de durabilité

Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Elément de mesure	Incidences 2023	Incidences 2022	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Combustibles fossiles	17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles				Palatine AM n'investit pas dans des actifs immobiliers.
Efficacité énergétique	18. Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique				

Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions
d'investissement sur les facteurs de durabilité

Autres indicateurs relatifs aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Elément de mesure	Incidences 2023	Incidences 2022	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Émissions	II.2. Émissions de polluants atmosphériques	Tonnes d'équivalents CO2 de polluants atmosphériques, par million d'euros investis, en moyenne pondérée	0,58	1,55	La formule appliquée reproduit la même logique que celle définie par le règlement pour la mesure de l'empreinte carbone. Elle utilise les données fournies par Trucost et est exprimée en TCO2/Meur investis.	La qualité de l'air est un enjeu majeur pour la santé et l'environnement. Les entreprises doivent conjuguer leurs efforts pour garantir à chacun le droit de respirer un air qui ne nuise pas à sa santé. Palatine AM ambitionne de maintenir cet indicateur à un niveau relativement faible.
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	III.15. Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption conformes à la convention des Nations unies contre la corruption	4,97%	0,30%	Pourcentage des AUM investis dans des entreprises pour lesquelles les pratiques en matière de lutte contre la corruption sont faibles.	La lutte contre la corruption est un élément central de réussite des ODD, et en particulier l'ODD16 qui appelle à mettre en place des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous. Cela demande de lutter contre la corruption, les pots de vin et les flux financiers illicites qui amplifient les inégalités. Palatine AM ambitionne de maintenir cet indicateur à un niveau relativement faible. En 2023, le plus gros contributeur à cet indicateur est une small capitalisation française pour laquelle nous jugeons le risque de corruption limité.

Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Palatine AM considère que la réduction significative des principales incidences négatives passe par des mécanismes d'exclusions normatives et sectorielles, l'analyse matérielle des facteurs de durabilité et des incidences négatives et par une action d'engagement auprès des entreprises afin de les sensibiliser sur les impacts négatifs de leur business model. La prise en compte des incidences négatives dans les décisions d'investissement s'applique à l'ensemble des produits financiers Article 8 et 9 de Palatine AM. La politique de prise en compte des principales incidences négatives au sein de Palatine AM n'a pas défini de hiérarchie stricte. L'ensemble des thèmes couverts par les indicateurs présentés dans ce rapport est pris en compte. Cependant, une importance prépondérante peut être accordée à certains indicateurs en fonction des secteurs concernés et des stratégies d'investissement.

Cette politique a été validée fin 2022 lors d'un comité ISR. Elle est, depuis cette date, mise en œuvre par l'ensemble de l'équipe de gestion sous la supervision du responsable ESG et de deux analystes ESG.

Il a été décidé que les deux incidences négatives additionnelles seraient, concernant l'indicateur environnemental, les émissions de polluants atmosphériques, et sur le plan social, l'indicateur sur l'absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption. Ces éléments sont centraux pour la réussite des engagements climatiques et sociaux internationaux.

Palatine AM s'appuie, pour mesurer les principales incidences négatives de la société de gestion, sur les données de Moody's, Ethifinance, Humpact, Iceberg Data Lab et S&P (Trucost). Ces données sont complétées à travers des actions d'engagement. Le calcul et l'analyse des incidences négatives sont faits par l'équipe d'analystes ESG. Aujourd'hui, il n'est pas toujours aisé de trouver des informations fiables et pertinentes pour le calcul d'un indicateur. L'indicateur pour lequel la plus grande difficulté a été rencontrée est celui portant sur la biodiversité. Grâce à un travail d'amélioration continue de nos procédures, cet indicateur a pu être calculé pour la première fois en 2023, sur la base d'estimations effectuées par Iceberg Data Lab.

Politiques d'engagement

La stratégie d'engagement est détaillée au sein de la politique d'engagement actionnarial de Palatine AM disponible sur <https://www.palatine-am.com/menu-des-liens-utiles/reglementation/>. Elle s'articule en 3 axes principaux, l'engagement par le dialogue, l'engagement collaboratif et l'engagement par l'exercice du droit de vote.

1/ L'engagement par le dialogue mené par Palatine AM a pour ambition d'échanger avec toutes les entreprises présentes au sein des portefeuilles de la société de gestion. Les actions d'engagement sont renforcées et priorisées pour les sociétés présentes au sein des fonds labellisés ISR ou ayant une gestion ISR. Dans certains cas, l'engagement peut également concerner des entreprises pas encore présentes au sein des portefeuilles de Palatine AM lorsque leurs résultats financiers sont attractifs, mais que les performances ESG ne sont pas totalement alignées à la démarche ISR de Palatine AM. À travers cet engagement, Palatine AM souhaite encourager les entreprises vers une démarche de progrès.

2/ L'engagement collaboratif de Palatine AM est aujourd'hui centré sur l'aspect social, la société de gestion estimant que le pilier social est en retard par rapport à l'environnement et à la gouvernance. La société de gestion est engagée auprès de l'ONG Thomson Reuters Foundation à travers la "*Working Disclosure Initiative*"

3/ L'engagement par l'exercice du droit de vote : Palatine AM s'appuie sur le « proxy advisor » ISS Gouvernance pour :

- les sociétés composant l'indice CAC40,
- les sociétés composant l'actif des OPC labellisés ISR,
- les sociétés françaises dont le seuil de détention consolidé est supérieur à 0,50% de la capitalisation boursière
- les sociétés américaines détenues dans le FCP Palatine Amérique
- les sociétés étrangères détenues ayant une capitalisation boursière supérieure à 100 M€.

Dans les autres cas, un vote de soutien ou de désaccord peut être exprimé ponctuellement.

Ces axes d'engagement se sont appuyés sur les thématiques couvertes par les principales incidences négatives depuis 2022. Le dialogue avec les entreprises s'est organisé en 2023 autour des sujets suivants : émissions carbone, trajectoire d'alignement à l'Accord de Paris, eau, diversité, biodiversité, inclusion des seniors, rémunération, ... En 2024, il devrait continuer à s'enrichir pour couvrir les sujets d'actualité spécifiques.

L'engagement collaboratif porte sur le volet social, une des thématiques des principales incidences négatives, et depuis 2023, il a été étendu aux sujets environnementaux grâce au soutien public à l'initiative SPRING des PRI.

Les actions d'engagement sont de vrais outils de pilotage de la stratégie ISR de Palatine AM.

Une entreprise dont les réponses apportées lors d'un dialogue d'engagement sont trop éloignées des exigences de la société de gestion peut être désinvestie.

Références aux normes internationales

Palatine AM intègre dans son analyse les principes de conduite relatifs à la responsabilité des entreprises et les normes internationales reconnues en matière de diligence raisonnable et de communication d'informations. La gestion utilise des indicateurs tels que la sévérité des controverses liées aux principes directeurs de l'ONU, la politique de vigilance sur le respect interne du droit du travail et des droits humains, ainsi que les violations du Pacte mondial des Nations unies. Ces données proviennent notamment de Moody's et S&P, ainsi que d'autres partenaires ESG, rapports annuels, rapports RSE et échanges directs avec les entreprises. La politique de prise en compte des risques de durabilité de Palatine AM contribue également au respect des normes internationales, en considérant notamment les risques réglementaires et de réputation.

Concernant sa politique climat, Palatine AM intègre une évaluation des risques et opportunités liés au climat dans ses processus de gestion, en tenant compte de facteurs environnementaux comme les émissions de gaz à effet de serre et l'exposition aux énergies fossiles de ses portefeuilles. De plus, grâce aux données fournies par notre partenaire S&P (Trucost), nous sommes en mesure d'évaluer leur alignement avec l'Accord de Paris. Nous évaluons l'alignement de nos investissements avec l'Accord de Paris en mesurant l'augmentation de température implicite. La mesure de l'augmentation implicite de la température fournit une indication de la façon dont les entreprises et les portefeuilles d'investissement s'alignent sur les objectifs climatiques mondiaux. L'horizon de temps retenu pour l'estimation du budget carbone est 2030 avec une trajectoire de température "Well-below 2°C".

Comparaison historique

La société a mesuré ses incidences négatives pour la première fois en 2022. La seule comparaison avec l'historique possible est donc celle présentée ci-dessus. Elle présente les données de 2023 et de 2022.
